

PV N°10 CONSEIL D'ADMINISTRATION **de la CPTS ROANNAIS DÉFI SANTÉ -** *Ensemble* **du mardi 15 février 2022 à 20h**

Présent(e)s (10) : DEVEAUX Jean-Paul – LAPOUGE-BARD Valérie – FLORENCE Fabienne – ANDRE Karine – OTTON Lisa – GAY Delphine – RODRIGUES Isabelle – DUMORTIER Laurence – LAPALLUS Mathieu – BERERD Marie.

Représenté(e)s par un pouvoir (5) :

KEUNEBROEK Julien a donné pouvoir à DUMORTIER Laurence.

SICSIC Maryse a donné pouvoir à GAY Delphine.

CHAUX-KER Eulalie a donné pouvoir à ANDRE Karine.

OTTON Benoît a donné pouvoir à OTTON Lisa.

MASSON Loïc a donné pouvoir à BERERD Marie.

Excusé(e)s (4) : ROLET Benjamin.

Invité(e)s (2) : ROUSSEL Colette – NICOSIA Sylvie.

Le Conseil d'Administration est présidé par Lisa OTTON et Laurence DUMORTIER. Delphine GAY est également désignée en qualité de Secrétaire de Séance.

Le quorum étant atteint (15 personnes), le Conseil d'Administration a pu valablement délibérer et prendre toute décision.

Il a été soumis à l'ordre du jour inscrit sur les convocations envoyées dans les délais.

Résolution 1 : Approbation du PV N°9 du Conseil d'Administration du 7 décembre 2021

Le procès-verbal du précédent Conseil d'administration du 7 décembre 2021, envoyé à tous les Administrateurs alors présents ou représentés, ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Scrutin 1 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'approbation du PV N°9 du conseil d'administration du 7 décembre 2021 : 15.

Contre : 0

Abstentions : 0

Résolution 2 : Changement de locaux

Un appartement type F4 a été trouvé à la Résidence « Le Nilotica », rue Alexandre Raffin à Roanne, résidence située en face de l'espace Saint-Louis pour une somme de 800,00 € par mois charges comprises. Une place de parking avec l'appartement est mise à disposition. Possibilité de se garer dans le parking sous-terrain en face qui est gratuit. Une réponse est à donner rapidement. L'objectif est de le prendre au 1^{er} mars 2022.

Le siège social peut rester au 14 rue Roger Salengro à Roanne et il sera possible de garder une boîte à lettre. La demande sera faite auprès de Santé Mut. Le changement de siège social,

conformément aux statuts de l'Association peut être acté par le Conseil d'Administration. Pour l'instant, il est décidé de rester ainsi.

Par rapport au nouveau local rue Alexandre Raffin, il faudra ajouter les frais de ménage et prévoir dorénavant la location de la salle de l'espace santé où ont lieu toutes les réunions au-dessus de 10 personnes.

Scrutin 2 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'approbation du changement de locaux : 15.

Contre : 0

Abstentions : 0

Résolution 3 : Indemnisations des Professionnels de santé

L'indemnisation des Professionnels de Santé est fixée à hauteur de :

- 60,00 € de l'heure pour les porteurs de projet.
- 20,00 € le point lors de la présence à des réunions d'information.
- 30,00 € la demi-heure pour les RCP (Réunion de Concertation Pluriprofessionnelle) dans le cadre des parcours de soins de l'Insuffisance Cardiaque et de l'Ostéoporose Fracturaire. Pour cette année 2021, exceptionnellement même les non adhérents seront indemnisés pour lancer les dispositifs.

Il est préconisé que l'adhésion à la CPTS Roannais Défi Santé se fasse entre le 1^{er} janvier et le 31 mars. Sera considéré comme adhérent pour toute l'année 2022, les personnes qui auront payé leur cotisation dans le premier trimestre de l'année en cours. L'idée est de faire adhérer le maximum de personnes au plus tôt.

A noter sur le bulletin d'adhésion ces règles. Prévoir d'envoyer le RIB de l'Association avec le bulletin d'adhésion.

Les Professionnels de Santé qui adhéreront en dehors du premier trimestre pourront être indemnisés qu'à partir du jour de leur adhésion.

Le règlement intérieur est complètement à retravailler. Cette tâche est prévue dans les prochaines semaines.

Scrutin 3 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'approbation de l'indemnisation des professionnels de santé : 15.

Contre : 0

Abstentions : 0

Résolution 4 : Changement de Membres au Bureau et au Conseil d'Administration

Lisa OTTON souhaitait partir au printemps mais ce n'est pas réalisable pour l'instant. Une AGO sera vraisemblablement prévue au mois de juin 2022. Le Conseil d'Administration se retrouve avec des postes vacants notamment depuis le départ de :

- Mme JACKSON Gaële,
- Mr COCHIN Sébastien qui n'a pas payé sa cotisation sur les années 2020 et 2021 et qui selon nos statuts, ne peut plus faire partie du Conseil d'Administration,
- Mr DESAUNIERE Olivier qui a démissionné.

Il faut remplacer impérativement le poste de Co-présidence au départ de Lisa OTTON par un Médecin Généraliste. Cette dernière restera au Conseil d'Administration en tant que Présidente d'Honneur (les statuts seront à modifier) et ne fera plus partie du Bureau. Elle pourra être consultée compte-tenu qu'elle a été la fondatrice de l'Association.

Maryse SICSIC, Trésorière Adjointe, Membre du Bureau, partira en même temps que Lisa OTTON.

Delphine GAY souhaite quitter le Bureau mais elle reste au Conseil d'Administration.

En résumé,

Pour le Conseil d'Administration :

Collège 2 : Professionnels de Santé de second recours : **2 Postes vacants.**

Collège 4 : Structures Hospitalières : **1 Poste vacant.** Le nouveau Directeur de l'Hôpital local de Charlieu, Fendy GHILAS, a été sollicité.

Collège 5 : Usagers et Associations Patients : **1 Poste vacant.**

Le Conseil d'Administration devra élire **3 nouveaux postes** : **1 à la Co-présidence, 1 en tant que Secrétaire Adjoint(e) et 1 en tant que Trésorier(ère) Adjoint(e).**

Il est important aussi que tous les Administrateurs se positionnent à savoir s'ils souhaitent continuer leur mandat. Certains n'assistent plus au Conseil d'Administration.

Scrutin 4 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'approbation du changement de Membres au Bureau et au Conseil d'Administration : 15.

Contre : 0

Abstentions : 0

Résolution 5 : Mise en place d'une Direction de l'Association

Lisa OTTON intervient en rappelant qu'au dernier Conseil d'Administration, il avait été dit de recruter un Directeur et d'arrêter tous les autres contrats. Cette décision n'a pas été votée en fin de réunion conformément aux statuts. Décision qui n'était de toute manière pas viable. Le Bureau a décidé de prolonger les contrats en cours par des CDD jusqu'au 30 avril 2022 et la Coordinatrice a établi une convention de prestation jusqu'à cette même date.

Le poste de Directrice de la CPTS a été confié à Sylvie NICOSIA qui a débuté le mardi 08 février 2022. Elle est à mi-temps et elle conserve son autre mi-temps en tant qu'Infirmière Libérale dans un cabinet de Charlieu.

La CPTS est à structurer et c'est un défi à relever. Elle commence à prendre ses marques. Elle fait le point sur l'état d'avancement des projets :

Parcours IC et Ostéoporose :

Emmanuelle OLLIER devient l'Infirmière de Parcours à la place de Flora HAMELIN.

DSNP :

C'est un projet essentiel pour notre territoire qui va se construire sur la durée en partenariat avec l'ensemble des acteurs. Il y a un historique dont nous tenons compte. Pour cela nous avons rencontré les Médecins Généralistes par secteur, Thomas GUERIN pour le Centre Hospitalier de Roanne, Philippe PROUST pour la Clinique du Renaison, Benoit OTTON pour l'ARPUM. Le problème principal est de fédérer les libéraux autour de l'outil Médaviz, plateforme qui va permettre de répondre à la DSNP. Un travail se réalise actuellement pour répondre à cette mission de manière la plus efficiente possible pour le territoire. 14 Médecins Généralistes vont tester l'outil Médaviz et 13 Paramédicaux.

Dans la Nièvre, il y a une CPTS qui a le même profil que la nôtre. Ils sont à 1 an et demi de test et n'ont pas encore déployé Médaviz. C'est un long travail qui doit être construit méticuleusement pour être déployé dans de bonnes conditions.

Notre CPTS veut défendre un projet de télémédecine protocolisé notamment dans le cadre de l'article 51... Lisa OTTON vient d'apprendre par le CTS (Conseil Territorial de Santé) que notamment le Conseil Départemental est en train de vouloir déployer un projet de télémédecine. Ce projet de télémédecine doit être en complémentarité avec le nôtre. Il concerne la téléexpertise en dermatologie. Il sera à suivre pour une cohérence de territoire. Notre CPTS est contre l'installation de télécabines mais privilégie plutôt une téléconsultation en concertation avec un Médecin Généraliste et l'appui d'un Infirmier auprès du patient. Pas de déshumanisation.

Le poste de Responsable de projet de Santé :

Le projet de DSNP ne sera pas terminé à la fin du CDD de Flora HAMELIN soit au 30 avril 2022. Il n'y a personne dans l'immédiat pour la remplacer. Pour poursuivre ce projet dès le 1^{er} mai 2022, sans l'interrompre, il a été proposé à Flora HAMELIN une enveloppe de 13.000,00 € dans le cadre d'une prestation de services pour porter ce projet au-moins jusqu'à la phase test et organiser son relais jusqu'au 15 septembre 2022. L'idée est d'être en binôme pendant quelques semaines en recrutant un cadre de santé. Il est évoqué par exemple le recrutement de quelqu'un de plutôt hospitalier (ce qui permettrait d'accélérer les relations avec le Centre Hospitalier).

Le relais sera à prendre sur la DSNP et sur les autres projets (RMM, Prévention, etc...).

Possibilité de repartir sur la candidature de Mme TRAMBOUZE qui était intéressée par un poste de gestion de projet.

Karine ANDRE intervient en mettant en garde de faire attention au fossé entre l'hospitalier et le libéral. Et ce fossé reste immense. Le travail à faire concerne principalement les libéraux, il est préférable que la personne recrutée parle le même langage.

Le facteur temps entre en ligne de compte.

Un recrutement peut être relancé mais sur la première annonce de Directrice, seules 3 personnes se sont présentées.

La question est posée : Pourquoi un niveau cadre sur de la gestion de projet ?

Lisa OTTON répond qu'il est important que ce soit un Professionnel de Santé et parce qu'il y a une charge mentale forte à mener ce type de projet.

Il est acté une prime de départ à la fin du CDD pour l'investissement de Flora HAMELIN dans ses missions de l'ordre de 2.000,00 € net.

Aujourd'hui, la CPTS possède les ressources nécessaires pour répondre à toute cette nouvelle organisation.

Un point est refait sur les missions de la CPTS.

Scrutin 5 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'approbation de la mise en place d'une Direction de l'Association : 15.

Contre : 0

Abstentions : 0

Résolution 6 : Questions Diverses

Bilan et Compte de Résultat de l'année 2021

Les premiers résultats de l'année 2021 viennent d'être connus et sont positifs. Ils permettent d'envisager une réorganisation de la CPTS plus efficiente et plus sereine.

A été perçu une somme de 270.600,00 € comprenant le solde de 2021 de l'ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel) et la part variable ainsi qu'une avance pour 2022.

Détail de l'ACI :

DETAIL DES REMUNERATIONS CPTS ROANNE SOLDE 2021, AVANCE 2022

CPTS ROANNE – taille 3		Montant des enveloppes	Solde 2021		Avance 2022
			VOLET FIXE (solde de 25%)	VOLET VARIABLE (selon résultats)	VOLET FIXE (75% enveloppe allouée)
Financement du fonctionnement		75 000 €			56 250 €
Missions socles	Accès aux soins	25 000 €	6250 €	17 100 €	18 750 €
	Accès aux soins (compensation des SNP)	15 000 €	3 750 €	-	11 250 €
	Parcours pluri professionnels	45 000 €	11250 €	18 000 €	33 750 €
	Prévention	17 500 €	4 375 €	17 500 €	13 125 €
Missions optionnelles	Accompagnement des professionnels	10 000 €	2 500 €	10 000 €	7 500 €
	Qualité et pertinence	15 000 €	3 750 €	15 000 €	11 250 €
TOTAL			31 875 €	77 600 €	95 625 €

Scrutin 6 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'approbation des questions diverses : 15.

Contre : 0

Abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration s'est terminé à 22h30.

La Secrétaire de Séance

Delphine GAY

Les Co-présidentes

Lisa OTTON & Laurence DUMORTIER